



VILLE  
DE  
LA ROCHE-EN-ARDENNE



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEE 2023 : RAPPORT ANNUEL



Rénovation de la salle de Beausaint, projet DR.

La Roche-en-Ardenne, mars 2024

## **INTRODUCTION**

Notre premier PCR étant arrivé à échéance, le présent rapport, portant sur l'année 2023, est réduit à sa plus simple expression et est *de facto* moins conséquent qu'un tel document en situation de PCDR actif.

L'année 2023 a été l'occasion de terminer le document PCDR.

Ce dernier a été présenté et défendu auprès du Pôle Aménagement du Territoire, le PAT, au début de l'année 2024

Citoyens, membres de la CLDR organisme d'accompagnement, auteur de projet et autorités sont motivés à l'idée qu'un nouveau PCDR soit validé par les instances régionales pour poursuivre le travail entamé lors des différentes réunions et lancer de nouveaux projets pour l'ensemble de la communauté.

Ce rapport annuel a été adopté par la CLDR en réunion le 6 février 2024 et par le Conseil, communal en date du 4 mars 2024.







**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2013 (avenant en 2016)	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing-out objectif 1-2000-2006</del> <del>PWDR 2007-2008<sup>4</sup></del>	Agrandissement et réaménagement de la Maison de village de Beausaint	Valorisation du caractère rural du bâti. *Amélioration de la qualité de vie et développement d'une vie associative. *Favorisation du tourisme intégré.	713 515,53 € TVAC	28/05/2019.  (réception définitive : 29 avril 2022)

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui Non
<del>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</del>	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	
<del>Le bien est-il loué ?</del>	Oui Non
<del>Si le patrimoine est loué, à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</del>	
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)	
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Montant annuel

<sup>4</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises  
<sup>5</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

Type	Montant annuel
Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Montant annuel
Type	Montant annuel
Type	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel
Réaffectation des bénéfices	Montant annuel

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>6</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Festivités villageoises, communales et extracommunales Lieu de convivialité pour le village.
Impact des activités sur emploi	Emploi généré par le type d'activités organisées

## 6 A titre d'exemple :

**Ateliers ruraux** : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

**Maisons de village** : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

**Maison multiservices** : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

**Espace publics de convivialité** : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>5</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>6</sup>
2018	2018	19/12/19	14/9/21
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>7</sup>	/	Nombre de présents	/
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
La CLDR de La Roche-en-Ardenne ne s'est pas réunie en 2023 car le PCDR a été déposé au Pôle aménagement du territoire seulement fin de l'année. Entretiens, il n'y avait pas de matière à réunir la Commission. Début 2024, le PCDR est présenté devant le PAT et en attente d'approbation par le Gouvernement Wallon.			
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
Numéro fiche-projet	Fiche 1.3.		
Intitulé du projet	Extension et aménagement des abords de la maison de village de Halleux		
Priorité du projet	Lot 1		
<b>Calendrier d'exécution</b>	2024		

<sup>5</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>6</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>7</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.